

Mise en place d'un CSE

Fonctionnement et missions

(entreprises plus de 50 salariés)

PROGRAMME

A- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

1. La composition du comité sociale et économique

- o La présidence du CSE par l'employeur ou un représentant
- o Composition de la délégation du personnel CSE
- o Intervention d'autres personnes
- o Les représentants du CSE au conseil d'administration ou de surveillance et aux assemblées générales
- o Les commissions du CSE des entreprises de 50 salariés et plus
 - La commission santé sécurité et conditions (CSSCT)
 - Les autres commissions du CSE

2. Le statut des membres du CSE

- o Le mandat des membres élus du CSE
- o Les crédits d'heures et la liberté de déplacement

3. Formations des membres du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus

- o Les dispositions communes aux formations des membres du CSE
- o La formation économique des titulaires du CSE
- o La formation santé et sécurité des membres du CSE

4. Le fonctionnement du CSE

- o La capacité civile et la responsabilité du CSE
- o Sort des biens et du patrimoine du CSE
- o Le règlement intérieur du CSE des entreprises de 50 salariés et plus

5. Les moyens matériels et humains du CSE

- o Les moyens matériels du CSE
- o Les moyens humains du CSE

6. Les ressources du CSE

- o Assiette de calcul des budgets du CSE
- o Le budget de fonctionnement du CSE
- o Le budget des activités sociales et culturelles

7. La comptabilité du CSE

B- LES REUNIONS DU CSE

1. Les différentes réunions du CSE

2. La convocation aux réunions du CSE

3. L'ordre du jour des réunions du CSE

4. Le déroulement des réunions du CSE

- o Les participants aux réunions du CSE

Réf. ESE027

Public

Représentants du personnel, élus DRH, RRH, chef d'entreprise

Pré-requis

Exercer un mandat de représentant du personnel

Résultats attendus

Connaître le fonctionnement du CSE
Comprendre et appréhender les missions des membres du CSE

Objectifs pédagogiques

Permettre aux élus de mieux évaluer sur les plans juridiques et pratiques les droits dont ils disposent, leurs limites, leurs obligations et leurs responsabilités

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques d'entreprise

Durée

2 jours soit 14 heures

Nature de la sanction

Attestation de fin de formation

Calendrier 2020

Intra entreprise : A déterminer

Tarif

A déterminer

Intervenant

Éric LANDUYT

Contacts

PERIGUEUX : 05.47.46.81.00
SAMAZAN : 05.53.84.82.82.
AGEN : 05.53.48.48.50

Mise en place d'un CSE Fonctionnement et missions (entreprises plus de 50 salariés)

PROGRAMME suite

LES MODALITES D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET D'EXERCICE DES MISSIONS DU CSE

- **Les règles applicables aux informations et consultations du CSE**
 - o Principe en matière de consultations du CSE
 - o Suites des consultations du CSE et sanctions de l'irrégularité des consultations
- **Les modalités d'exercice de la mission du CSE dans le champ de la santé, sécurité et conditions de travail**
- **Les obligations de secret professionnel et de discrétion**

LES ATTRIBUTIONS DU CSE

Attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés : des délégués du personnel « allégés »

- Présentation des réclamations individuelles ou collectives
- Compétences particulières revues à la baisse
- Compétence générale en matière de santé, sécurité et conditions de travail redéfinie
- Saisine de l'inspecteur du travail par le CSE

Attributions du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés :

Attributions des délégués du personnel, du comité d'entreprise et du CHSCT

- Attributions générales du CSE : marche générale de l'entreprise et santé, sécurité et conditions de travail
- Les trois grandes consultations récurrentes
- Les informations trimestrielles dans les entreprises de 300 salariés et plus
- Consultations ponctuelles du CSE
- Absence de consultation sur les accords collectifs

LES EXPERTS DU CSE

- Les cas de recours et les modalités de financement des experts du CSE
- Le choix et la mission de l'expert du CSE
- Les délais et modalités des expertises et les contestations relatives aux expertises du CSE

LES MOYENS D'ALERTE DU CSE

LES ATTRIBUTIONS SOCIALES ET CULTURELLES DU CSE

LES REPRESENTANTS DE PROXIMITE

LE CONSEIL D'ENTREPRISE

Réf. ESE027

Public

Représentants du personnel, élus DRH, RRH, chef d'entreprise

Pré-requis

Exercer un mandat de représentant du personnel

Résultats attendus

Connaître le fonctionnement du CSE
Comprendre et appréhender les missions des membres du CSE

Objectifs pédagogiques

Permettre aux élus de mieux évaluer sur les plans juridiques et pratiques les droits dont ils disposent, leurs limites, leurs obligations et leurs responsabilités

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques d'entreprise

Durée

2 jours soit 14 heures

Nature de la sanction

Attestation de fin de formation

Calendrier 2020

Intra entreprise : A déterminer

Tarif

A déterminer

Intervenant

Éric LANDUYT

Contacts

PERIGUEUX : 05.47.46.81.00
SAMAZAN : 05.53.84.82.82.
AGEN : 05.53.48.48.50